

Conseil Municipal
Compte rendu de la séance publique du 23 mars 2018

Date de convocation : 19/03/2018



L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars, à 20 h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Carlos DA COSTA 3^{ème} Adjoint, puis de Monsieur Rémy JOANNAS 2^{ème} Adjoint, en l'absence imprévue de Monsieur Jean Claude THEVENOT, Maire pour raisons familiales.

Nombre de conseillers-ères en exercice : 13

Présents-es : Rémy JOANNAS (arrivée à 20 h10), Carlos DA COSTA, Corinne BACH, Denis GUYON, Chantal CASSECUELLE, Patrick DEBOST, Corinne BRAMAS, Jean Hubert PERNIN.

Excusés-es : Jean Claude THEVENOT, Jean-Louis MALATERRE (Pouvoir à Rémy JOANNAS), Jean-Claude FERRAND (Pouvoir à Chantal CASSECUELLE), Eliane PARTY (Pouvoir à Denis GUYON), Valérie MAUCELLI (Pouvoir à Corinne BACH).

Article L2121-20 du CGCT : un conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir

Absents-es:

Présents-es : 8
Votants-tes : 12

Secrétaire de séance élu-e : Chantal CASSECUELLE

✓ *1-Comptes Administratifs 2017 : Budget Général et Assainissement*

Assainissement : le compte Administratif fait apparaitre un résultat d'exécution positif de 163 874.83 € en exploitation et un résultat d'exécution positif de 228 821.88€ en investissement.

Général : le compte Administratif fait apparaitre un résultat d'exécution positif en fonctionnement de 351 935 € et un résultat d'exécution négatif de 128 577.38 € en investissement.

M. JOANNAS, 2^{ème} adjoint, met au vote les comptes administratifs :
12 voix pour. Les comptes sont adoptés à l'unanimité

✓ *2-Comptes de Gestion 2017 : Budget général et Assainissement*

Les comptes de gestion du receveur sont identiques aux comptes de la collectivité. Ils sont approuvés à l'unanimité.

✓ *3 - Reprise des résultats 2017 : budget Général et Assainissement*

Les résultats d'exécution du CCAS clos au 31 décembre 2017 sont intégrés dans la reprise des résultats du budget général (Pour mémoire : solde d'exécution positif en fonctionnement de 1 721.75 € et en investissement de 2 510.41 €)

A l'unanimité :

Budget Général : report en recettes de fonctionnement : 180 993.39 € et affectation de 172 663.36 € en excédent de fonctionnement capitalisé (besoin de financement)

Budget Assainissement : report en recettes d'exploitation : 163 874.83 €

✓ 4 - Budgets Primitifs 2018

Le budget assainissement s'équilibre à 246 943.83 € en exploitation et à 700 431.89 € en investissement.

Le budget général s'équilibre à 728 569.39 € en fonctionnement et à 520 280.54 € en investissement.

Les budgets sont votés par 11 voix pour et 1 abstention (Denis GUYON)

✓ 5 - Vote des 3 taxes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 1 abstention (Denis GUYON)

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2018 de la manière suivante :

Taxe d'habitation :	11.05 %
Foncier bâti :	11.93%
Foncier non bâti :	45.93 %

✓ 6 - Repas des anciens : détermination du prix du repas

Monsieur le 2^{ème} Adjoint rappelle les différents frais engagés pour le repas des anciens à savoir :

- Frais d'alimentation
- Honoraires des musiciens
- Salaire du personnel

Et précise que le coût de revient par personne est de 35 €.

Il rappelle que les participants au repas des anciens, peuvent avoir des invités et qu'il convient de leur demander une contribution.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité,
FIXE à 35 € le prix du repas pour les invités au repas des anciens.

✓ 7 - Convention d'assistance à Maitrise d'Ouvrage

M. le 2^{ème} Adjoint présente la convention 2018-26-VOI qui pourrait être signée avec l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux à réaliser Chemin de Ronde et Place du 19 Mars 1962.

Les prestations se montent à la somme de 4 500 € HT et comprennent la rédaction du programme de maîtrise d'œuvre de l'aménagement, la rédaction du dossier de consultation des entreprises, l'analyse des offres et la présentation de celles-ci en mairie et enfin, le suivi technique et administratif du prestataire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

✓ *8 – Résiliation et Attribution du bail de l'appartement T2 A situé 20, rue Condamnale*

Monsieur le 2^{ème} Adjoint fait part au conseil du courrier du locataire de l'appartement T2 A au 20 de la rue condamnale qui demande la résiliation de son bail au 30 avril 2018.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité résilie le bail au 30 avril 2018.

Il donne ensuite lecture du courrier de Mme Chantal MARTIN qui souhaite louer ledit appartement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 10 voix pour et 2 abstentions (Mmes BACH et MAUCELLI)

Attribue le bail de l'appartement T2 A à compter du 1^{er} juin 2018 à Mme MARTIN

Fixe le loyer à 290 € par mois

Autorise le Maire à signer le bail à intervenir.

✓ *9-Questions diverses*

Conseil d'école : Lecture du compte rendu

Maison Familiale rurale : demande de subvention pour un voyage d'élèves en avril.

M. Da Costa demande s'il y a des retours concernant l'extinction de l'éclairage public : rien à ce jour. Depuis l'extinction, l'éclairage se réduit à 6 h par nuit actuellement, au lieu d'environ 15 h avant la mise en place du système.

M. Da Costa fait part des devis pour les lampadaires de la place du Jeu de l'Arc et du 19 mars 1962.

Les travaux de reprise de planches de rive et de chéneaux sur le bâtiment de la mairie sont terminés.

Concernant les incivilités sur le territoire communal, un point sera fait environ tous les 15 jours avec le gendarme de la Brigade de Saint Laurent sur Saône référent pour le village.

M. Da Costa informe le conseil que la journée citoyenne pourrait avoir lieu fin avril.

La séance est levée à 22 h 02